



Conseils pour l'animation de séances de prévention

POURQUOI ORGANISER UNE SÉANCE DE PRÉVENTION DU VIH ?

30 ans après le début de l'épidémie, la lutte contre le VIH/sida reste un enjeu majeur pour la santé individuelle et la santé publique. Maintenir un bon niveau d'information, améliorer la perception des risques, promouvoir les méthodes de prévention, favoriser l'accès au dépistage, lutter contre l'indifférence et les discriminations demeurent des impératifs incontournables pour faire face à l'épidémie. Le renouvellement des classes d'âge rend indispensable le maintien d'actions d'information et de prévention du VIH auprès des jeunes générations. À l'âge d'expérimentation des premières fois et d'intériorisation des comportements et des normes, il est fondamental que les jeunes aient les connaissances et les compétences suffisantes pour adopter des comportements responsables.

QUELS SONT LES OBJECTIFS D'UNE ACTION DE PRÉVENTION ?

L'objectif général d'une action de prévention est d'aider les jeunes à développer les compétences psychosociales nécessaires pour faire des choix favorables à leur santé, dans l'ensemble des situations qu'ils peuvent rencontrer, dans leur vie affective et sexuelle.

Les objectifs spécifiques sont :

- de permettre aux jeunes de questionner leurs connaissances, leurs représentations et d'accéder à des informations claires et actualisées sur le VIH et plus largement sur l'ensemble des risques associés à la sexualité dans une approche globale et positive d'éducation à la sexualité ;
- de permettre aux jeunes d'identifier les risques encourus et les situations qui les exposent potentiellement à un risque ;
- de renforcer les compétences des jeunes à développer des stratégies de prévention et à les adopter durablement ;
- d'aider les jeunes à identifier les ressources qu'ils peuvent solliciter et favoriser la demande d'aide.

DANS QUELLES STRUCTURES ?

Les établissements scolaires

L'éducation à la sexualité a été définie comme l'une des missions données à l'École et inscrite dans le Code de l'éducation. Dans chaque établissement scolaire, le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)



définit un programme d'éducation à la santé (circulaire n° 2011-216 du 2 décembre 2011), à la sexualité (Code de l'éducation article L. 312-16 et circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003), et de prévention des conduites à risques (Code de l'éducation, article L. 312-18). Dans les collèges et les lycées, trois séances d'éducation à la sexualité doivent au minimum être organisées chaque année en articulation avec les enseignants (selon la circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003). Ces séances d'éducation à la sexualité sont planifiées en début d'année scolaire et sont prévues dans l'horaire global annuel des élèves.

Les activités éducatives définies par le CESC doivent être adaptées en premier lieu aux attentes et aux besoins des élèves et plus largement aux enjeux actuels de santé publique et aux enjeux de société. Elles ont pour objectifs communs, la prévention, la responsabilité, le respect mutuel et la formation des jeunes à la vie sociale, qui rejoignent les objectifs de l'éducation à la citoyenneté. Elles visent à développer le plus tôt possible chez les élèves une réflexion destinée à favoriser l'adoption de comportements responsables au plan individuel et collectif.

Le CESC veillera tout particulièrement au développement de ces comportements responsables en matière de prévention des infections sexuellement transmissibles dont le sida, et réfléchira, dans les lycées, à la manière pertinente d'installer un distributeur de préservatifs dans l'enceinte de l'établissement.

Source : www.education.gouv.fr – et le décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005 inscrivant le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré et qui redéfinit ses missions, sa composition et la contribution des partenaires organisée en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Dans les établissements d'enseignement agricole, l'éducation à la sexualité des jeunes accueillis s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Elle est renforcée par les actions de promotion de la santé et de prévention des conduites à risques, menées dans les établissements.

L'éducation à la sexualité a pour objectif de contribuer à la structuration du jeune, en vue d'adopter des attitudes et comportements responsables en matière de santé et de sexualité, pour lui-même et envers autrui. Les actions de prévention du VIH/sida contribuent à atteindre cet objectif.

Dans ces établissements, l'éducation à la sexualité est organisée de manière complémentaire :

- dans le cadre de modules obligatoires de formation ;
- dans le cadre de projets spécifiques pouvant être co-construits avec les jeunes. Ces projets peuvent privilégier une utilisation des médias artistiques afin de faciliter l'expression des jeunes, tout comme leur appropriation du sujet.

L'ensemble des structures intervenant auprès de publics jeunes peuvent organiser des séances de prévention. Il peut s'agir de structures issues des mouvements d'éducation populaire, des missions locales, des points information jeunesse, d'associations sportives, de maisons de quartiers, etc.

À QUEL MOMENT ?

La prévention du VIH, et plus largement l'éducation à la sexualité, sont des thématiques à aborder tout au long de l'année, et tout au long de la scolarité (de la 3e à la Terminale). L'organisation d'actions événementielles, ponctuelles, est un bon point de départ, mais elles ne doivent pas se substituer à la mise en place d'un programme global d'éducation à la sexualité.



CONSEILS PRATIQUES POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTION DE PRÉVENTION

En amont de l'action

Un travail en équipe est toujours préférable. Il permet de conjuguer des compétences et des approches complémentaires sur les thématiques traitées. Il peut aussi être intéressant de faire appel à des personnes ayant des expertises spécifiques, par exemple des professionnels sociaux, médicaux ou des acteurs du champ associatif.

Dans le cadre scolaire, il est préférable que l'action s'inscrive dans le projet d'établissement et soit menée dans le cadre du CESC. L'intervenant, en particulier s'il est extérieur à l'établissement, devra établir un contact préalable avec une personne de l'équipe éducative. Cette étape permettra notamment de recueillir des informations sur les besoins et attentes des élèves destinataires, afin de construire des actions concrètes, pertinentes et adaptées. Toute intervention avec des partenaires extérieurs devra se dérouler en présence d'un personnel de l'équipe éducative.

Des réunions de travail préalables sont nécessaires pour définir la méthodologie d'intervention et préparer le déroulement des séances, qui devront être animées par un binôme d'intervenants. Les actions mises en oeuvre doivent reposer sur des principes et une éthique préalablement bien établis : partage des objectifs, contenus et modalités, rôle et limites de chacun.

Principes éthiques et posture de l'intervenant

Animer une séance de prévention ne s'improvise pas. Chaque intervenant doit respecter un certain nombre de principes pour permettre à la séance de se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Prendre de la distance vis-à-vis de son expérience personnelle et de son vécu

Cela implique d'avoir réfléchi au préalable sur ses propres

représentations, peurs ou difficultés concernant les thématiques abordées. L'intervenant sera ainsi attentif à ses propres réactions et veillera à ne pas projeter sur le groupe ses propres représentations.

Avoir des connaissances solides et actualisées sur les thématiques traitées

Il faut être en mesure de diffuser des informations claires et justes et de savoir répondre aux questions du groupe. Il ne s'agit pas de tout savoir mais d'être en capacité de transmettre aux jeunes les informations essentielles et utiles à la prévention.

Développer une attitude d'écoute et d'empathie

L'intervenant doit être capable de développer une attitude d'écoute et d'empathie vis-à-vis du groupe. Il veillera particulièrement à ne pas exprimer de jugement de valeur personnel ou une attitude culpabilisante ou stigmatisante vis-à-vis du groupe.

Développer des techniques d'animation favorisant le questionnement et la réflexion individuelle et collective : questions ouvertes, reformulations, synthèses. Être animateur de prévention signifie aider chaque jeune à trouver en lui-même ses propres réponses face aux situations qu'il pourrait rencontrer.

Bien connaître le public cible

La connaissance du public est un élément clé de la réussite de l'intervention. En particulier, certains éléments devront être connus au préalable tels que l'âge des membres du groupe, sa composition (nombre de filles et de garçons), son niveau de connaissances (le groupe a-t-il bénéficié d'une information préalable ?), les besoins et les attentes du groupe. La méthodologie d'intervention et les contenus proposés devront être adaptés au niveau de maturité de chacun des membres du groupe.



Favoriser une démarche participative

L'acquisition de connaissances biologiques et médicales est importante. Toutefois, la diffusion seule de ces informations ne peut suffire à une prévention efficace permettant l'adoption durable de comportements de prévention. L'intervention ne devra donc pas prendre la forme d'un cours magistral sur la sexualité ou sur le VIH/sida. Elle doit au contraire favoriser les échanges et l'instauration d'un dialogue. Il s'agira notamment pour l'intervenant d'accompagner la réflexion des jeunes et de valoriser leurs capacités à élaborer leurs propres réponses.

Poser le cadre de l'intervention

Avant le début de l'intervention, il est indispensable de présenter au groupe le cadre de la séance (l'objectif recherché, son déroulé, la méthode employée) et de définir un certain nombre de règles à respecter :

- le respect de la parole de chacun ;
- le respect de la sphère intime : il faudra notamment préciser aux jeunes les limites existant entre les questions relevant de la sphère intime et celles relevant de l'espace public. Il ne s'agit pas de parler de l'expérience personnelle de chacun mais de réfléchir, en commun, à des thématiques concernant l'ensemble du groupe. Il est toutefois utile de préciser aux jeunes que des personnes ressources, dans et hors de l'établissement (infirmières, médecins, assistants du service social de l'Éducation nationale, professionnels d'associations locales et de structures spécialisées d'accueil, d'aide et de soutien) sont disponibles s'ils le souhaitent, pour parler de leurs difficultés personnelles, dans le cadre d'entretiens confidentiels.

Comment réagir face à une forte réaction émotive ?

Lors de la séance, certains sujets ou échanges lors des débats peuvent susciter des réactions émotives. Les personnes peuvent en effet être renvoyées à des vécus personnels difficiles. La séance ne doit toutefois pas être le lieu d'expression de difficultés personnelles. L'intervenant devra être attentif à ce type de réactions et pourra proposer à la personne,

si elle le souhaite, d'avoir un temps d'échange individuel à la fin de la séance. Cet échange permettra de l'orienter vers des professionnels ou structures ressources appropriées.

Après l'action

À l'issue de l'action, il est recommandé de faire une évaluation de l'action avec les jeunes mais également avec l'ensemble de l'équipe éducative impliquée. Cette étape permet de pointer les éléments de réussite mais également de dresser la liste des points à améliorer. Des fiches d'évaluation de l'outil pour les professionnels et pour les jeunes sont disponibles dans le module « Ressources pédagogiques »*.

Les Numéros Verts (service confidentiel, anonyme et gratuit)

Sida info service : 0800 840 800

Fil santé jeunes – tous les jours de 9h à 23h
0800 235 236 ou 01 44 93 30 74 depuis un portable

Allô enfance maltraitée : 119 – 24h/24 et 7j/7

Drogues info service : 0800 23 13 13

Ligne Azur – 7j/7 de 8h à 23h
0810 20 30 40 (questions sur l'orientation sexuelle)

Sites Internet

<http://www.lecrips-idf.net/>

<http://www.sida-info-service.org/>

<http://www.filsantejeunes.com/>

* Les deux fiches complétées, ou l'une des deux, sont à renvoyer à :
Par courrier : à Sidaction / Concours VIH Pocket Films 2013-2014, 228 rue du Faubourg
Saint-Martin, 75010 Paris - Par e-mail : m.palm@sidaction.org

